

Karl Marx :

Lettre à J. - B. von Schweitzer

13 octobre 1868.

Cher monsieur,

Si vous n'avez pas reçu de réponse à votre honorée du 15 septembre, la faute en est à un malentendu de ma part. J'ai cru comprendre que vous vouliez me communiquer votre avant - projet pour examen ¹ et j'ai attendu. Ensuite il y eut le congrès, et c'est alors que j'estimai que la réponse - étant donné que je suis surchargé de travail - n'était plus pressante. Avant l'arrivée de votre lettre du 8 octobre, j'avais déjà à plusieurs reprises exhorté à la paix - en ma qualité de secrétaire de l'Internationale pour l'Allemagne. On m'avait répondu (et pour preuve on m'avait envoyé des passages du *Social - Demokrat*) que vous-même vous provoquiez la guerre. Je déclarai que mon rôle dans ce duel devait nécessairement se borner à celui d'un arbitre « impartial ».

J'estime que je ne peux mieux répondre à la grande confiance que vous m'exprimez dans votre lettre qu'en vous communiquant ouvertement, sans ambages diplomatiques, quelle est ma position dans cette affaire.

Je reconnais absolument l'intelligence et l'énergie avec lesquelles vous agissez dans le mouvement ouvrier. Je n'ai jamais caché cette opinion à un quelconque de mes amis. Là où je dois m'exprimer publiquement - au Conseil général de l'Association internationale des travailleurs et dans l'Association des communistes allemands de Londres - je vous ai toujours traité comme un homme de notre parti, et je n'ai jamais lâché un mot sur *nos points de divergence*. Et pourtant ces points de divergence existent.

D'abord en ce qui concerne l'Association de Lassalle, elle a été fondée durant une période de réaction. Après un sommeil de quinze ans, le mouvement ouvrier a été tiré de sa torpeur en Allemagne par Lassalle - et c'est là son mérite impérisable. Cependant il commit de grosses fautes, car il se laissait trop dominer par les circonstances du moment. Il fit d'un point de départ insignifiant - son opposition à un nain tel que Schulze - Delitzsch - le point central de son agitation : l'aide de l'État, au lieu de l'action autonome du prolétariat. Bref, il reprit simplement la formule que Buchez, chef du socialisme *catholique* français avait lancée dès 1843 en opposition au mouvement ouvrier réel en France. Trop intelligent pour considérer cette formule comme autre chose qu'un pis-aller transitoire, Lassalle ne put la justifier que par *sa prétendue utilité* immédiate. En conséquence, il affirmait que cette formule était réalisable dans le plus proche avenir. Or donc, l'État en question ne fut rien d'autre que l'État prussien. C'est ce qui l'obligea à faire des concessions à la monarchie prussienne, à la réaction prussienne (parti féodal) et même aux cléricaux. Enfin il combina la formule de Buchez - assistance de l'État aux sociétés ouvrières - avec la revendication chartiste du suffrage universel, sans s'apercevoir que les conditions n'étaient pas les mêmes en Allemagne qu'en Angleterre : il oublia les leçons du Bas-Empire sur le suffrage universel français ².

Comme tous ceux qui prétendent avoir dans leur poche une panacée contre les souffrances des masses, il donna d'emblée à son agitation un caractère sectaire de type religieux. En effet, toute secte est religieuse. Précisément parce qu'il était le fondateur d'une secte, il nia tout rapport naturel avec le mouvement antérieur d'Allemagne ou de l'étranger. Il tomba dans l'erreur de Proudhon, en ne cherchant pas la base de son agitation dans les éléments réels du mouvement de classe, mais en voulant prescrire à ce dernier sa marche d'après une recette doctrinaire déterminée.

Ce que je dis ici après coup, je l'avais en grande partie prédit à Lassalle, lorsqu'il vint me rendre visite à Londres en 1862 et me demanda de me mettre avec lui à la tête de ce nouveau mouvement.

Vous avez expérimenté personnellement l'opposition qui existe entre un mouvement de secte et un mouvement de classe. La secte cherche sa raison d'être et son point d'honneur, non pas dans ce qu'il y a *de commun* au sein du mouvement ouvrier, mais dans sa *recette particulière* qui l'en *distingue*. Ainsi lorsque vous avez proposé à Hambourg de convoquer un congrès en vue de fonder des syndicats ³, vous n'avez pu briser la résistance des sectaires qu'en menaçant de démissionner de votre poste de président. En outre, vous avez été contraint de doubler votre personne, en déclarant que l'une agissait en tant que chef de secte, et l'autre en tant qu'organe du mouvement de classe.

¹ Marx fait allusion - sans doute pour le rappeler à von Schweitzer - au fait que les dirigeants d'associations ouvrières désirant adhérer à l'Internationale devaient envoyer au Conseil général leurs statuts pour faire vérifier si elles étaient en harmonie avec les statuts et principes de l'Internationale.

² Le suffrage universel a un sens différent selon que la population ouvrière est largement minoritaire ou majoritaire dans un pays : « Le suffrage universel qui fut, en 1848, une formule de *fraternisation générale*, est donc en Angleterre un *cri de guerre*. En France, le contenu immédiat de la révolution, c'était le suffrage universel; en Angleterre, le contenu immédiat du suffrage universel, c'est la révolution. » (Marx, *Neue Oder Zeitung*, 8-06-1855). A propos du parlementarisme révolutionnaire et de la politique social-démocrate, cf. Marx-Engels, *le Parti de classe*, I, pp. 124-138.

³ Ce congrès se tint à Berlin du 26 au 29-09-1869. L'organisation lassalléenne interdit aux membres de *l'Association des sociétés ouvrières allemandes* d'y participer, empêchant ainsi une action unitaire et concertée au niveau syndical. Le congrès décida la création de *l'Union des ouvriers allemands* et nomma von Schweitzer et d'autres Lassalléens à la direction, portant ainsi la division au sein du mouvement syndical. Les statuts élaborés par Schweitzer portaient la marque du lassalléanisme, personneliste et dictatorial. Marx les soumit à une vive critique dans la suite de sa lettre.

La dissolution de l'Association générale des ouvriers allemands vous a fourni l'occasion de réaliser un grand progrès et de déclarer - de prouver, s'il le fallait - qu'une nouvelle phase de développement venait de s'ouvrir, que le moment était venu de dissoudre le mouvement sectaire dans le mouvement de classe, et pour mettre fin à tout *personnalisme*.

Le contenu réel de la secte eût dû être transféré comme élément enrichissant dans le mouvement général, comme l'ont fait toutes les sectes ouvrières du passé. Au lieu de cela, vous avez mis en demeure le mouvement de classe de se subordonner à un mouvement sectaire particulier. Ceux qui ne sont pas vos amis en ont conclu que vous vouliez conserver à tout prix votre « propre mouvement ouvrier ».

En ce qui concerne le congrès de Berlin, il n'y avait pas lieu de se presser, puisque la loi sur les coalitions n'était pas encore votée ¹. Vous auriez donc dû vous entendre d'abord avec les chefs *extérieurs* au cercle lassalléen, pour élaborer avec eux un plan commun, puis convoquer le congrès. Au lieu de cela, vous ne leur avez laissé qu'une alternative : se rallier publiquement à vous, ou faire front *contre* vous. Quant au congrès, il n'apparaissait que comme une réplique élargie du congrès de Hambourg.

En ce qui concerne votre projet de statuts [des syndicats], j'en tiens les principes pour fondamentalement faux, et je crois avoir autant d'expérience dans le domaine syndical que n'importe quel autre contemporain. Sans vouloir entrer ici dans les détails, j'observe simplement que l'*organisation centralisée*, qui s'applique si bien aux sociétés secrètes et aux sectes, est en contradiction avec la nature même des syndicats. Même si elle était possible - or *je la tiens tout bonnement pour impossible* -, elle ne serait pas souhaitable, surtout en Allemagne. En effet, les ouvriers y sont dressés dès l'enfance par la bureaucratie à croire en l'autorité et l'instance supérieure, si bien qu'il faut avant tout qu'ils *apprennent à se tirer d'affaire tout seuls*.

Par ailleurs, votre plan manque de sens pratique. L'« Union » comprendrait trois puissances, d'origine diverse : 1^o Le bureau élu par les associations de métier. 2^o Le *président* (personnage superflu ici) élu au suffrage universel. Les statuts de l'Association internationale des travailleurs avaient également fait mention d'un président de l'Association. En réalité, il n'a jamais eu d'autre fonction que de présider aux séances du Conseil général. J'ai refusé le poste de président en 1866 et proposé de le supprimer complètement en 1867, pour lui substituer un président de séance choisi à chaque réunion hebdomadaire du Conseil général. Le bureau londonien des syndicats n'a, lui aussi, qu'un président de séance. Son seul permanent est le *secrétaire*, qui est chargé des affaires courantes. 3^o Le congrès, élu par les sections locales. Cela signifie des heurts partout; or on prétend favoriser une « action rapide » !

Lassalle commit une lourde faute en empruntant à la Constitution française de 1852 le « président élu au suffrage universel » - et de plus - pour le mouvement syndical ! Or celui-ci s'occupe principalement de questions d'argent, et vous ne tarderez pas à constater que toute velléité de dictature s'arrête là.

Cependant quelles que soient les erreurs d'organisation, on pourrait peut-être les éliminer dans une mesure plus ou moins grande en agissant rationnellement. Comme secrétaire de l'Internationale, je suis prêt à assurer la médiation entre vous et la majorité de Nuremberg qui s'est affiliée directement à l'Internationale ² ; j'entends, bien entendu, agir sur une base rationnelle. J'ai écrit en ce sens à Leipzig (à Wilhelm Liebknecht ³). Je ne méconnais pas les difficultés de votre position, et je n'oublie jamais que chacun d'entre nous dépend plus des circonstances extérieures que de sa volonté.

Je vous promets en toute occurrence d'être impartial, comme c'est mon devoir. Mais je ne puis vous promettre qu'un jour je ne serai pas amené à critiquer ouvertement les superstitions lassalléennes, comme je l'ai fait autrefois pour les proudhoniennes. J'expliciterais alors mes positions *personnelles*, dictées absolument par l'intérêt du mouvement ouvrier.

En attendant, soyez assuré personnellement de ma meilleure volonté à votre égard.

Votre dévoué K. M.

¹ Marx fait allusion à la loi, votée le 29 mai 1869 seulement par la Diète de l'Allemagne du Nord, accordant aux ouvriers le droit de coalition et de grève. Dans sa hâte, von Schweitzer était pour le moins « illogique » : il prônait uniquement « une action dans le cadre légal » dans sa lettre du 8-10-1868 à Marx, soit avant la loi autorisant les syndicats et les grèves.

² Au congrès de Nuremberg, Bebel avait envoyé une lettre au Conseil général de Londres pour y inviter un délégué et informer le Conseil : « Un événement considérable pour la majeure partie des sociétés ouvrières allemandes nous incite à vous adresser cette missive. L'Association des sociétés ouvrières allemandes tiendra son congrès les 5, 6 et 7 septembre à Nuremberg. Entre autres, l'ordre du jour renferme la question très importante du programme, qui décidera si l'Association continuera à l'avenir de travailler comme elle le fait actuellement sans aucun principe ni plan, ou si elle agira d'après une ligne directrice fondamentale, selon une orientation bien déterminée. Nous avons choisi cette dernière voie, et nous sommes résolu de proposer l'adoption du programme de l'A.I.T. tel qu'il est exposé dans le premier numéro du *Vorbote*, ainsi que l'affiliation à l'Internationale. »

³ Cette lettre n'a pu être retrouvée.